

Bulletin d'inscription 2022

Association les Potiers Cévenols

<http://www.cevennesceramique.fr/>

Braderie du 25 septembre 2022

Cette fiche et les documents associés sont à renvoyer **de préférence à l'adresse mail:cevennesceramique@laposte.net** ou à transmettre par voie postale avant le 31 mars 2022 à l'adresse suivante :

Association Les Potiers Cévenols
4, rue du Luxembourg 30140 ANDUZE
Mail : cevennesceramique@laposte.net

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom

.....Prénom.....

.....

Nom de l'atelier

.....

Adresse

.....

Code postal:Commune

.....

Téléphone

.....Mobil:.....

Email

.....@.....

Site internet

.....

Statut professionnel : Artisan Chambre de métiers Profession libérale

Artiste Maison des artistes Autre à préciser.....

Activité principale oui non

Votre type de production :

Grés Faïence Porcelaine Terre vernissée Raku Sculpture

Autre..... Année de création de l'atelier :

Documents à fournir

Photos (4 photos de pièces et une photo de stand) et petit descriptif des œuvres qui seront exposées si vous le souhaitez.

Justificatifs de statut professionnel (Vérifier la présence de tous les documents demandés et leur date). N° de Siret pour tous.

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Pour les envois par courrier: 1 enveloppe timbrée (nécessaire pour les réponses) en conséquence à vos nom et adresse au format de vos documents si vous en souhaitez le retour

Le prix du stand sera de 60€ pour un stand de 4 mètres, un petit déjeuner compris.

Nous ne vous proposons plus de repas !! Nombreux restaurants autour du marché

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter pleinement.

FAIT à LE

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Règlement intérieur

L'association les potiers Cévenols organise des manifestations où les artisans et artistes professionnels **exclusivement**, potiers ou céramistes, sont autorisés à exposer sous réserve d'appliquer les conditions énoncées ci-dessous :

1 – Seuls les dossiers complets seront examinés. Ils devront être retournés avant le 31 mars 2022.

Les sélections se feront par des céramistes membres de l'Association les potiers Cévenols.

Un renouvellement d'environ un tiers des exposants se fera chaque année.

En cas de désistement, la participation ne sera pas remboursée au-delà du 20 avril 2022.

2 – L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés à des personnes ou objets, et décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries.

3 – Chaque emplacement reste sous l'entière responsabilité de l'exposant qui s'assurera auprès de son assureur que sa Responsabilité Civile est étendue aux dommages causés à ses biens comme à ceux de tiers du fait de sa participation à cette manifestation.

4 – Les emplacements des stands sont de 4 mètres linéaires.

Les exposants devront respecter les consignes d'alignement choisies par l'organisateur.

5 – En vous inscrivant, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser vos informations pour internet et autres médias.

Toute inscription implique l'engagement de l'exposant et l'acceptation de toutes les mentions du règlement intérieur.

Fait à..... Le.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)